



COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES - Réunion du 23 mai 2024

Présents :

Présidence : Pierre BON SIRVEN

Membres Présents : Mme Caroline RUAT – MM Philippe PAILLAT – Georges-Vincent GIRAUD

Membre Excusée : Mme Sylvie RIVIERE

Assiste : Mme Magali BOYER

Comme suite à sa désignation par le Comité de Direction du District le 28 février et le 10 avril 2024 (article 16 des statuts du District de Lot et Garonne), la commission de surveillance des opérations électorales s'est réunie ce jour afin de veiller au respect des dispositions prévues par les statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction fixée au 22 juin 2024 à Roquefort, Parc de Loisir Walygator.

A ce titre, elle s'est saisie pour examen et suite à donner de la liste parvenue au siège du District dans les délais impartis (article 13.3 des statuts)

Etude de la liste :

Liste « Ensemble pour le District de demain » menée par M. Sylvain Michelet :

Considérant que la liste :

- A été reçue au secrétariat du District le 22/05/24
- A été adressée par email à l'adresse de la Commission de surveillance des opérations électorales.
- Comporte les éléments demandés :
 - La déclaration de candidature de liste
Remplie et signée par la tête de liste,
Signée par tous les candidats,
Mentionnant leur n° de licences (club ou individuel)
Contenant une photocopie de leur pièce d'identité
 - La liste des 20 membres (dont les 4 familles obligatoires arbitre – éducateur – femme – médecin), avec les principales fonctions : Président, Vice-Président, Secrétaire Général et Trésorier
 - La déclaration individuelle de non condamnation de chaque candidat.
- Que chaque candidat remplit, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies (articles 13.2.1 et 13.2.2 des Statuts du District de Football de Lot et Garonne)

En vertu des considérants, la Commission juge recevable la liste « Ensemble pour le District de demain » qui sera donc proposée au vote des clubs en Assemblée Générale le 22/06/2024.

Ce Procès-verbal vaut récépissé de décision pour la liste « Ensemble pour le District de demain »

Evocation des conditions d'organisation des opérations de vote.

Clôture de la séance.

RUAT Caroline

PAILLAT Philippe

GIRAUD Georges-Vincent

**Le Président
Pierre BON SIRVEN**